

Lecture d'adresses diverses, lors de la séance du 5 mai 1791

Citer ce document / Cite this document :

Lecture d'adresses diverses, lors de la séance du 5 mai 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXV - Du 13 avril 1791 au 11 mai 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1886. p. 609;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1886_num_25_1_10764_t1_0609_0000_5

Fichier pdf généré le 11/07/2019

me coûteront, d'après leur valeur numéraire courante de 49 l. 16 s. le marc, ci..... 729 l. 5 s. 5 d.

On a vu ci-devant qu'en prenant le parti de s'acquitter de cette somme de 30 l. 10 d. sterlings, avec une lettre de change, elle coûterait au cours de ce jour..... 887 7 8

Il y a donc, en faveur du paiement en écus, une différence de..... 151 l. 2 s. 3 d.

La différence, en faveur du paiement en écus, est de.... 158 l. 2 s. 3 d.

Celle en faveur du paiement en louis, n'est que de..... 119 7 8

Balance en faveur du paiement en écus ou lingots provenant de la fonte des espèces.. 38 l. 14 s. 7 d.

Si le marc de louis ne valait numériquement, comme avant la déclaration du 30 octobre 1785, que 720 livres, la différence, en faveur du paiement en louis, s'élèverait, ainsi qu'on l'a démontré ci-devant, à..... 167 l. 7 s. 8 d.

Celle du paiement en écus n'étant que de..... 158 2 3

La balance en faveur des louis serait de..... 19 l. 5 s. 5 d.

Cet avantage, joint à la facilité de l'exportation, provoquerait la sortie des espèces d'or, par préférence à celle des écus, tandis que l'effet du changement de proportion excite l'exportation de ces dernières espèces par préférence à celle des louis.

L'inquiétude ayant porté à 10 0/0 l'agio de l'échange des assignats contre des louis, tandis que celui de la conversion des assignats en écus ne s'élève qu'à 7 1/2 ou 8 0/0 au plus, cette circonstance ajoute encore au bénéfice qu'offre l'exportation de ces dernières espèces ou des lingots provenant de leur fonte.

Il est démontré, par cet aperçu, 1^o que la baisse du cours des changes, sur laquelle l'agio de l'échange des assignats influe beaucoup, est la principale cause de l'exportation de notre numéraire, et conséquemment de sa rareté, ainsi que de l'élévation de son prix ; 2^o que le changement de proportion opéré par la déclaration du 30 octobre 1785, provoque l'exportation des écus par préférence à celle des louis ; et comme les écus sont l'élément principal de notre circulation, il s'ensuit que ce changement concourt avec la baisse du cours des changes à la pénurie d'espèces que nous éprouvons.

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENTE DE M. REWBELL.

Séance du jeudi 5 mai 1791, au soir (1).

La séance est ouverte à six heures du soir.

Un de MM. les secrétaires donne lecture des adresses suivantes.

Adresse de la société des amis de la Constitution, séant à Cherbourg, qui exprime, avec énergie, les sentiments d'admiration et de dévouement dont elle est pénétrée pour l'Assemblée nationale. Elle annonce avoir fait chanter un Te Deum pour le rétablissement de la santé du roi, et célébrer un service funèbre en l'honneur de M. de Mirabeau.

Adresse du directoire du département de la Côte-d'Or, qui se fait un devoir de mettre sous les yeux de l'Assemblée nationale l'adresse qu'il vient d'envoyer au roi, pour lui exprimer les sentiments qu'ont inspirés à tous les citoyens du département, les ordres qu'il vient d'expédier à tous ses ministres dans les cours étrangères.

Adresse de la société des amis de la Constitution, établie à Annonay, département de l'Ardèche, qui manifeste son admiration pour les travaux de l'Assemblée nationale, et le mépris que doivent inspirer les coupables efforts de ses ennemis : « Des prélats et des prêtres fanatiques s'efforcent vainement, y est-il dit, d'alarmer nos consciences ; inutilement essayent-ils d'allumer, au nom d'un Dieu de paix, le feu de la guerre civile : le règne des fourbes est passé.

« Si ces prêtres hypocrites et factieux étaient véritablement les disciples du Christ, comme lui, ils seraient soumis à la puissance temporelle ; comme lui, ils prêcheraient la paix et le respect pour les lois aux peuples qu'ils sont chargés d'instruire, au lieu de semer parmi eux des germes de dissension et de discorde. »

Adresse du juge de paix et des assesseurs de la ville de Chaumont, chef-lieu du département de la Haute-Marne, qui annoncent que sur 191 jugements qu'ils ont rendus, un seul a été attaqué par l'appel et confirmé au tribunal de district.

Adresses des membres des directoires du département du Tarn, du district d'Orthez et de celui de Florac, des officiers municipaux de Marvejols, de Villers-la-Montagne, de Blezzy, de Boulogne-sur-Mer, de Bourgoin, des communautés d'Ermont, de la Vaufranche, de Boussac, des sociétés des amis de la Constitution, séant à Saint-Brieuc, à Carcassonne, à Aigues-Vives, à Yssingeaux, à Revel, à Villefranche-d'Aveyron, à Bergerac, à Béziers et à Pau, qui expriment les plus vifs regrets sur la perte de M. de Mirabeau, et instruisent l'Assemblée des honneurs qu'ils ont rendus à sa mémoire.

Adresse de la grande majorité de la classe ouvrière de la chapellerie de France, des entrepreneurs, fabricants et manufacturiers de toutes les professions, et de la plus grande partie des compagnons des arts et métiers, qui supplient avec instance l'Assemblée de détruire l'institution des compagnons du devoir.

M. Buissart (d'Arras), membre de l'académie de cette ville, est admis à la barre et fait hom-

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.